

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **30 mars 2009**

Décision n° **B-2009-0719**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située 70, avenue Franklin Roosevelt et appartenant à la société financière Rasclé

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 23 mars 2009

Compte-rendu affiché le : 31 mars 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à Mme Pédrini), MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Desseigne, Crédoz, Mme Frih (pouvoir à M. Blein), M. David G..

Absents non excusés : MM. Daclin, Calvel, Barge, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin.

Bureau du 30 mars 2009**Décision n° B-2009-0719**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 70, avenue Franklin Roosevelt et appartenant à la société financière Rascle**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 19 mars 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la réalisation du tronçon du boulevard urbain "est" (BUE) entre l'avenue Garibaldi et le boulevard Charles de Gaulle à Vaulx en Velin, la Communauté urbaine envisage l'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à la société financière Rascle.

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu de 376 mètres carrés provenant de la division de la parcelle cadastrée sous le numéro 142 de la section BO située 70, avenue Franklin Roosevelt à Vaulx en Velin. Ce terrain est loué à la société Giraudon services SAS, selon un bail commercial en date du 1er avril 2007, mais non utilisé en fait par le preneur. Le vendeur s'engage à résilier le bail commercial sur la partie du terrain cédé à la réitération de l'acte authentique.

Par ailleurs, le vendeur informe l'acquéreur que cette parcelle est utilisée de fait, sans droit ni titre, par un agriculteur.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, ce terrain serait acquis au prix de 30 € le mètre carré, admis par France domaine, soit pour 376 mètres carrés, au prix de 11 280 € ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis relatif à l'acquisition d'une parcelle de terrain située 70, avenue Franklin Roosevelt à Vaulx en Velin et appartenant à la société financière Rasclé.

2° - Autorise monsieur le président à signer tous les documents et actes nécessaires à la régularisation de cette affaire.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0344.

4° - Le montant à payer en 2009 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822 - opération n° 0344 pour un montant de 11 280 € pour l'acquisition et de 1 100 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 31 mars 2009.